

Une chance extraordinaire pour une vision généreuse

Le site central des organisations internationales n'est pas un quartier comme les autres. Sa dimension historique et symbolique, ses qualités paysagères et sa fonction particulière en font un lieu très particulier.

Que veut-on faire de ce site? Que représente-t-il pour Genève, pour les organisations internationales? Doit-il progressivement s'intégrer à la ville ou demeurer un lieu à part?

L'étude du site central des organisations internationales doit viser plus qu'un simple «aménagement cohérent». Elle constitue une chance unique pour Genève et pour les organisations gouvernementales et non-gouvernementales qu'elle accueille de contribuer à la qualité urbaine de la région de Genève et de développer un site d'exception.

Le véritable défi est d'arriver à en faire un lieu emblématique des grands enjeux actuels: intégration, durabilité, beauté, justice, mondialisation et identité locale...

La chance extraordinaire que représente ce lieu nécessite un effort collectif et une vision généreuse.

Un lieu exceptionnel

Les participants au groupe de consultation se sont retrouvés sur le fait qu'il faut éviter une banalisation du site. Il s'agit de trouver des possibilités d'extension sans détruire les qualités présentes, de créer un lieu exceptionnel.

Un lieu vert

Ils ont considéré que la priorité devait être donnée à la préservation et au renforcement des espaces ouverts et tout particulièrement de la très riche végétation présente.

Un lieu partagé

Ils souhaitent voir le site acquérir de nouvelles fonctions pour favoriser les synergies avec la Cité, une polyvalence des usages et un partage de l'espace.

S'inscrire dans cette vision et proposer un projet durable pour l'avenir, voilà le défi que s'est efforcé de relever le plan directeur de quartier du site central des organisations internationales.

Les objectifs

L'Etude du site central des organisations internationales (OI) a pour objectif l'élaboration d'un plan directeur de quartier, qui devra notamment :

- définir les mesures à prendre pour garantir l'identité et le fonctionnement du quartier,
- identifier la marge de manœuvre pour l'accueil de nouvelles installations,
- élaborer un plan d'actions proposant les premières concrétisations du projet.

Ce plan directeur doit permettre d'organiser l'évolution du site à long terme en répondant à plusieurs enjeux d'importance: le développement des organisations internationales, l'organisation territoriale à l'échelle régionale, l'équipement de l'agglomération, les demandes de l'économie, les attentes des habitants...



Le périmètre d'étude

L'étude dans le cadre du plan directeur cantonal

Dans le plan directeur cantonal, le site des organisations internationales fait l'objet d'un périmètre d'aménagement coordonné, qui motive le lancement de l'étude.

Les périmètres d'aménagement coordonnés, ou PAC, sont des espaces porteurs d'enjeux de première importance, significatifs pour l'ensemble du canton.

Une planification directrice de quartier y est nécessaire, de manière à garantir un aménagement de qualité et à instituer un cadre pré-négocié, permettant ensuite de traiter les projets de construction de manière transparente. Cette planification directrice est à formaliser progressivement, en assurant une large place à la concertation.

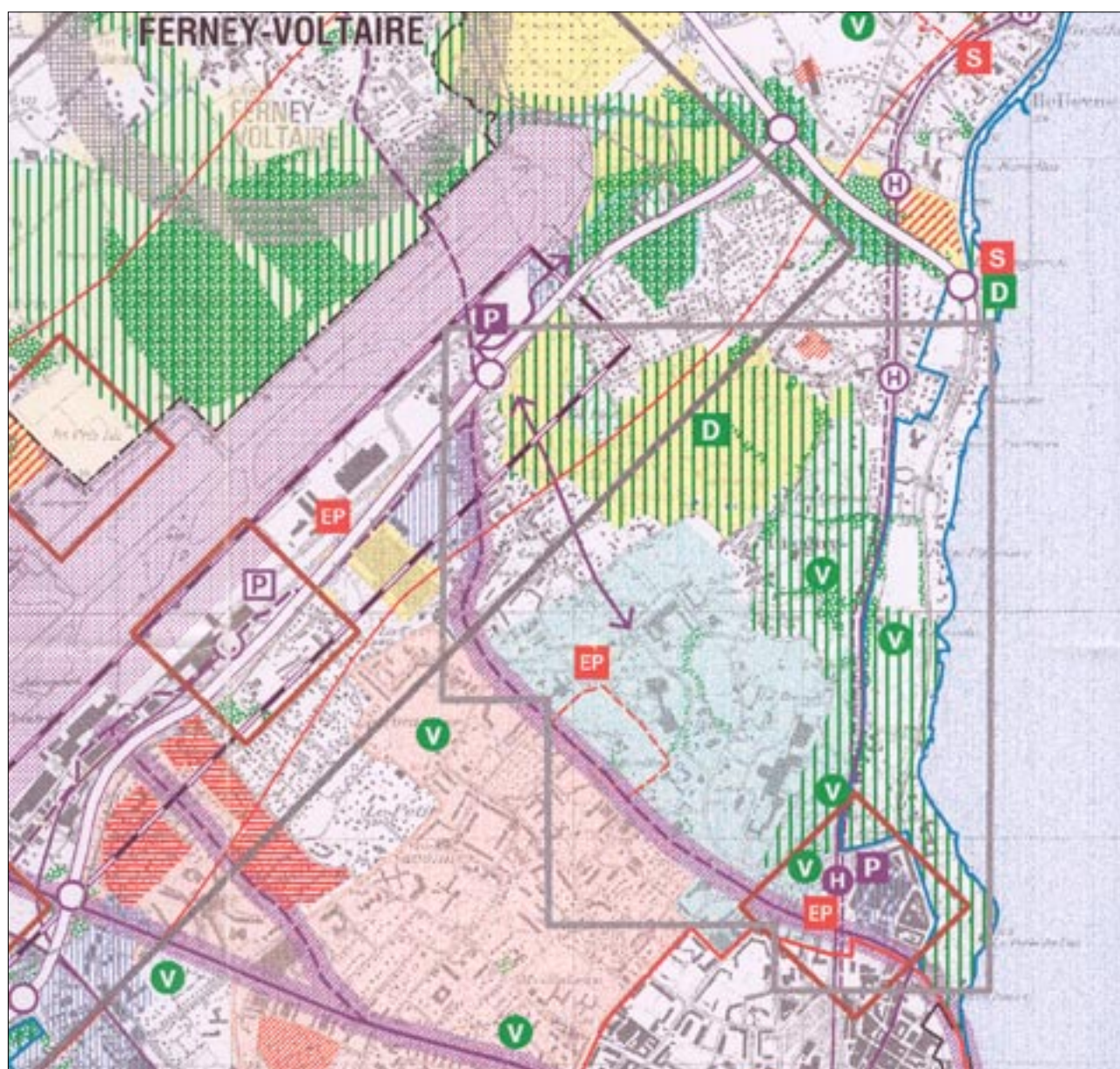
Les enjeux du PAC du site central des organisations internationales sont précisés par le plan directeur cantonal :

Les organisations internationales sont traditionnellement accueillies dans un site central allant de l'avenue de France à Chambésy et du lac au Grand-Saconnex, qui doit être préservé et valorisé. Une conception directrice précisera son organisation spatiale et fonctionnelle. Les objectifs de la démarche sont de faciliter l'accueil des organisations internationales, de mettre en valeur une des pénétrantes de verdure du canton et d'améliorer l'accessibilité du site par les divers modes de transports.

La mise en valeur de la pénétrante de verdure s'étendant du lac jusqu'au Grand-Saconnex, qui s'inscrit dans le développement du réseau des espaces verts à l'échelle du canton, constitue un objectif de première importance.

D'autres éléments du plan directeur cantonal sont pris en compte.

- Le PAC de Sécheron, avec la mise en place d'un RER et du tram, est appelé à devenir un pôle d'échanges et d'activités à proximité immédiate des organisations internationales.
- Le projet de la route des Nations, envisagé comme un évitement du village du Grand-Saconnex, doit permettre le délestage et le réaménagement de la route de Ferney, avec l'installation d'un tram en direction du Grand-Saconnex puis de Ferney.

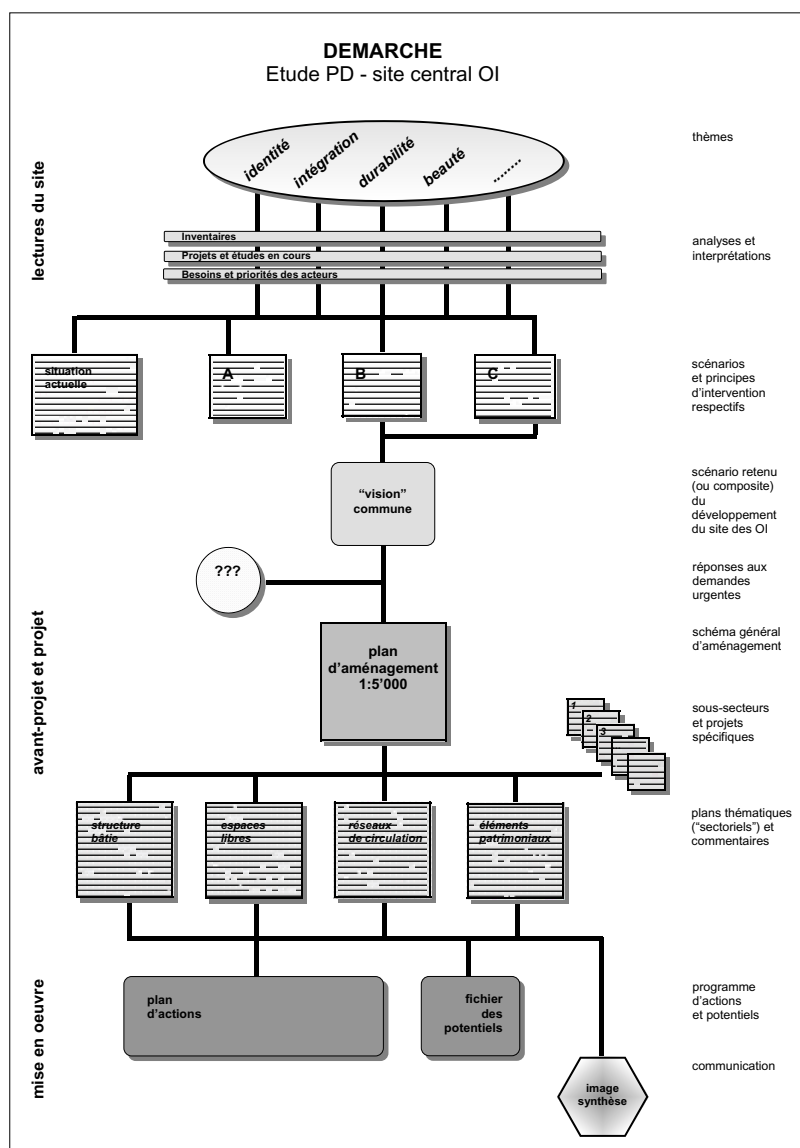


La démarche

L'étude concerne des milieux très divers et met en jeu de nombreuses synergies. Synergie entre les buts sociaux, économiques, écologiques et culturels. Synergie entre les intérêts des communes, du canton, de la Confédération et des organisations internationales. Synergie entre la ville construite et le paysage. Synergie entre le passé, le présent et le futur du lieu.

Il était donc important de mettre en place un processus de consultation, afin que les différents acteurs de ce site puissent s'exprimer. Trois séminaires de consultation ont permis de mettre en commun les connaissances des participants, d'activer un intérêt commun, d'entamer le dialogue entre des attentes et des exigences diverses et peut-être divergentes, pour développer un projet dans lequel chaque protagoniste doit pouvoir se reconnaître.

Le schéma ci-après illustre la démarche proposée par les mandataires. Celle-ci a été adaptée sur certains points de détail, mais correspond dans l'ensemble au déroulement de l'étude.



L'organisation

L'organigramme de l'étude distingue quatre grands groupes d'intervenants, la Direction politique, le Groupe de pilotage opérationnel, le Groupe de consultation et le Groupe des mandataires.

La **Direction politique** est conduite par le président du DAEL et comprend les représentants des communes (Ville de Genève, Grand-Saconnex et Pregny-Chambésy) et de la Mission suisse auprès des organisations internationales. La Direction politique prend toutes les décisions stratégiques. Elle avalise les schémas d'aménagement et de circulation (avant-projet et projet définitif) ainsi que les propositions pour la mise en œuvre. Elle prend aussi les décisions relatives au choix des mandataires, à l'information au public, aux dates butoir du projet et au budget de celui-ci.

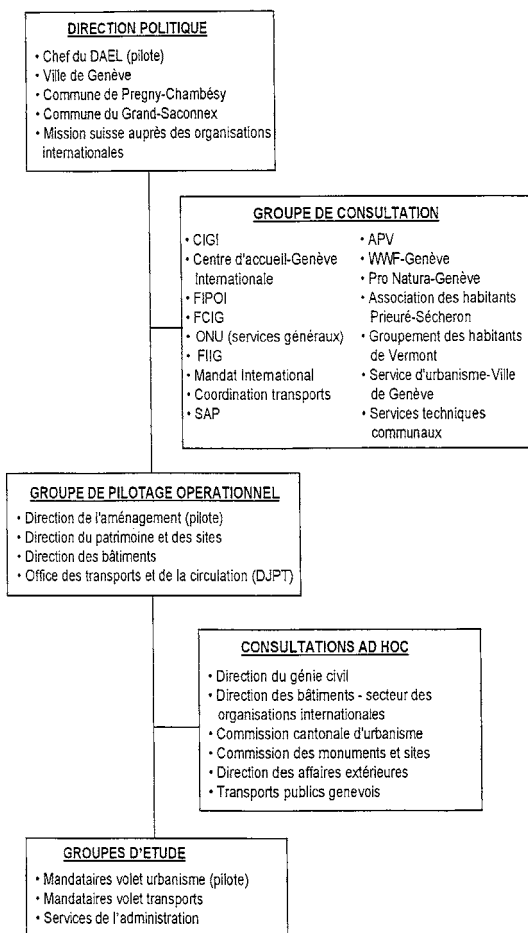
Le **Groupe de pilotage opérationnel**, formé de représentants de l'administration, comprend des membres de la Direction de l'aménagement (pilote), de la Direction du patrimoine et des sites, de la Direction des bâtiments, de l'Office des transports et de la circulation (DJPT). Il est conduit par Mme Sophie Lin, cheffe du service du plan directeur. Le Groupe de pilotage a pour tâche d'orienter et de suivre le projet dans le but d'atteindre les objectifs fixés. Il prend les décisions concernant la direction, la coordination et le contrôle du projet. Il dirige et coordonne l'ensemble du projet, donne les renseignements nécessaires aux mandataires, prend les décisions techniques pour l'avancement du projet, contrôle les résultats intermédiaires de l'étude et son avancement. Il organise des consultations ad hoc avec les services concernés de l'administration et les commissions consultatives (commission d'urbanisme et commission des monuments, de la nature et des sites).

Le **Groupe de consultation** est formé de représentants des milieux concernés par l'étude (organisations internationales, associations de défense du patrimoine et de l'environnement, associations d'habitants, services communaux, etc.). Il intervient dans les moments de l'étude qui nécessitent des choix, des orientations et des validations. Ses membres sont informés de l'avancement de l'étude lors de séminaires de consultation, au cours desquels ils font part de leurs remarques et propositions.

Les mandataires

L'étude du plan directeur du site central des organisations internationales est divisée en un volet urbanisme et un volet transports. L'équipe mandataire du volet urbanisme, pilote de l'étude, est composée de :

- Carl Fingerhuth, architecte-urbaniste SIA/BSA/BDA/BDP, professeur à l'Université de Darmstadt, architecte cantonal de Bâle-Ville de 1979 à 1992,
- Jacques Sgard, architecte-paysagiste, Grand Prix du Paysage du ministère français de l'environnement en 1994, professeur à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles,
- Bernard Leutenegger, architecte-urbaniste SIA/FSU, pilote de l'étude,
- Marie-Paule Mayor, architecte-urbaniste, et Christophe Beusch, architecte,
- Anita Frei, historienne.



La collaboration constante avec le bureau Transitec, mandataire chargé du volet transports de l'étude, a permis de formuler un projet cohérent, qui prend en compte l'ensemble des modes de déplacement à maîtriser ou à développer sur le site.

Les séminaires de consultation

Au cours du premier séminaire, tenu le 23 février 2001, les mandataires ont tout d'abord apporté différents éclairages sur des aspects qui fondent l'identité du site. Pour servir de support au travail en ateliers, ils ont élaboré trois scénarios illustrant des stratégies possibles sur le site. Leur mise en discussion, à travers trois angles d'approche - pratiques et identités du quartier, mobilité et déplacements, synergies entre les Organisations Internationales et la Cité - a permis de compléter la lecture de la situation actuelle, de mettre en évidence certaines attentes et de jeter les bases d'une vision commune du site, qui puisse servir de point de référence à l'élaboration du plan directeur. Les enseignements de cette première phase ont fait l'objet du « Document intermédiaire no 1 » (avril 2001).

Lors du 2ème séminaire, le 20 juin 2001, les premiers éléments du projet de JARDIN DES NATIONS ont été présentés. Le concept spatial se déclinant autour de trois thèmes principaux - trame verte, potentiels constructibles, déplacements - a fait l'objet d'une discussion et de critiques qui ont permis d'affiner le projet de plan directeur de quartier.

Ce concept a été précisé dans le « Document intermédiaire no 2 » (décembre 2001), qui présentait également la mise en œuvre du projet dans quelques secteurs stratégiques. Ce document a servi de base au 3ème séminaire du 18 janvier 2002. Celui-ci a permis de discuter plus concrètement les principes d'aménagement retenus appliqués à différents lieux, de vérifier la pertinence des propositions par rapport aux objectifs annoncés et d'identifier une série d'actions prioritaires.

Les principaux points abordés lors des séminaires sont repris succinctement dans les premières pages de ce document final qui, pour l'essentiel, développe le projet de Plan directeur de quartier.

Le plan directeur de quartier

L'étude d'aménagement est formalisée dans un **plan directeur de quartier**, nouvel instrument de planification directrice récemment introduit dans la loi d'application de la LAT (art. 11A, du 29 novembre 2002). Le plan directeur de quartier est constitué d'un plan de synthèse et de fiches d'actions prioritaires; le rapport final d'étude lui est annexé. Le document aura force obligatoire pour les autorités. Il a fait l'objet d'une consultation publique et sera transmis aux communes, puis au Conseil d'Etat pour adoption.

